



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information relative à l'absence d'observations par l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Dénomination du projet : Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à l'exploitation d'un ATELIER D'ABATTAGE DE PORCS DE 100 TONNES PAR JOUR.

Pétitionnaire : SCOP ABATTOIR DE L'AISNE – Rue du Cateau – 02170 LE NOUVION EN THIERACHE

Site d'exploitation : Commune de GAUCHY – Avenue de l'Europe – Parc d'activités Le Royeux : parcelles cadastrées section ZI numéros 190, 192 et 196.

Communes : GAUCHY, CASTRES, ESSIGNY-LE-GRAND, GRUGIES, HARLY, ITANCOURT, NEUVILLE-SAINT-AMAND, SAINT-QUENTIN, URVILLERS.

L'autorité environnementale a été saisie sur ce projet le 13 octobre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé avoir été émis sans observation depuis le 13 décembre 2021

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

13 DEC. 2021

**Le Directeur départemental
des territoires**

Vincent ROYER